



Ludothèque d'Onex : Règlement d'utilisateur

Nous avons le plaisir de vous accueillir avec vos enfants à la ludothèque d'Onex.

En vous inscrivant, vous devenez membres de notre Association.

Votre collaboration et votre bienveillance, en tant que membres, ne pourront qu'améliorer la qualité du service que nous souhaitons vous offrir.

1. Définition générale du concept de "ludothèque"

Une ludothèque est une association à but non lucratif.

De la même manière qu'une bibliothèque prête des livres, une ludothèque prête des jeux et des jouets à des conditions favorables.

Le personnel travaille bénévolement, sauf les deux responsables rétribués.

2. Quelles sont les possibilités qu'offre notre ludothèque?

Vous pouvez y emprunter des jeux et des jouets.

Il faut être membre pour pouvoir emprunter des jeux et jouer sur place et dans la salle de jeux.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnant.

Les enfants ne doivent pas sortir les jeux des étagères de la salle de prêt sans l'accord d'un adulte (un parent ou les ludothécaires)

3. Combien coûte la cotisation?

Le forfait annuel pour une famille s'élève à CH 40.- pour les habitants des communes qui nous subventionnent (Onex, Bernex et Confignon), et de CH 50.- pour les autres. La cotisation pour les associations et classes parascolaires est de CH 100.- par année.

Les frais de prêt sont compris dans la cotisation annuelle, sauf les prêts d'été.

4. Combien de jeux peut-on emprunter?

On peut emprunter 5 jeux au maximum par famille

Les parents reçoivent une carte de membre.

Les utilisateurs sont priés de signaler leur changement éventuel d'adresse.

5. Pendant combien de temps peut-on emprunter les jeux?

La durée du prêt est de 4 semaines.

Nous demandons CH 1.- par jeu et par semaine pour un retard.

Une seule prolongation de 1 semaine est possible.

Ces sommes récoltées sont destinées au renouvellement périodique des jeux et jouets à disposition.

6. Retour des jeux/contrôle

Avant de l'emprunter, l'utilisateur du jeu doit contrôler s'il est en ordre et complet.

L'utilisateur s'engage à rendre le jeu à la date prévue, propre et en bon état.

Si le jeu devait être perdu ou abîmé, le membre doit le signaler à la ludothèque avant de racheter un jeu ou des pièces de remplacement.

7. Responsabilité

Notre ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter des jeux prêtés

La ludothèque se réserve le droit d'exclure un utilisateur qui ne se conformerait pas au règlement.

Important :

Il n'est pas permis de manger ou de boire à la ludothèque
Qui joue, range aussi.

Heures d'ouverture :

Mardi et Jeudi de 15h à 18h30 (18h pour la salle de jeux)

Mercredi de 9h à 11h30

Pendant les vacances, notre ludothèque sera fermée.

Adresse: Ecole d'Onex Parc, Entrée A
 7, rue des bossons 1213 ONEX

Numéro tél. 022.792.40.90

Adresse e-mail: ludonex@bluewin.ch

Site internet: www.ludonex.ch

Adresse postale Lud'Onex CP62 1213 Onex